

LA LETTRE DE LA VILLE D'ETAIN

Edition spéciale mai 2013



COMMUNES D'HERMEVILLE EN WOEVRE
GRIMAU COURT - MORANVILLE



Le prix de l'eau en attente d'une décision de la Cour Administrative d'Appel de Nancy

Le S.A.E.P. (Syndicat d'Alimentation en Eau Potable) vient de distribuer une information aux abonnés des communes d'Herméville, Grimaucourt et Moranville par rapport au prix de l'eau.

Je tiens à vous apporter quelques précisions complémentaires pour vous permettre d'avoir tous les éléments d'appréciation.

Cette lettre fait suite à celle que je vous ai distribuée en octobre 2010.

Je ne reviens pas sur l'historique que vous connaissez maintenant.

Je suis Maire d'Etain depuis 1995. A aucun moment, je n'ai cherché à rompre la convention qui lie votre syndicat à la ville d'Etain et qui vous fournit une eau d'excellente qualité en provenance de la source d'Ornes. Le contrat de 1980 prévoyait une moyenne de 150 m³ par jour qui, faut-il le rappeler, a été ponctuellement dépassée en fonction des périodes de sécheresse ou de fuites sur le réseau du S.A.E.P.

Pour l'alimentation de la ville haute, la ville d'Etain est obligée de recourir à un mélange des eaux d'Ornes et de Bloucq (cette dernière contient un taux de fluor excessif). Le mélange ne doit pas dépasser 1,5 mg / litre de fluor selon les normes en vigueur. Or en période de sécheresse prolongée (étiage de la source d'Ornes) ou pour cause de fuites importantes sur le secteur du S.A.E.P., ou sur la conduite d'amenée d'Ornes, le taux de fluor a dépassé plusieurs fois le taux toléré de 1,5 mg / litre. **D'où des difficultés bien compréhensibles pour les habitants de la ville d'Etain.**

C'est pourquoi, depuis trois ans, j'ai organisé **quatre réunions de concertation** avec les six délégués présents du S.A.E.P., Véolia et des représentants de la ville tentant d'aboutir à un compromis acceptable pour tous.

Au cours de ces rencontres, Véolia a abordé la question du prix de l'eau ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la station de re-foulement de Chasson.

Dans la même temps, j'ai pris contact avec le Syndicat des Eaux Laffon de Ladebat

(SELL) afin de pouvoir raccorder le réseau de la ville d'Etain à celui du SELL à Warcq, en cas de non-conformité due à un taux de fluor excessif.

Les négociations ont été difficiles, mais le S.A.E.P. a accepté de participer au financement de cet équipement au prorata des consommations respectives, soit, après subventions, la répartition suivante : S.A.E.P. : 3874,48 € TTC - Ville d'Etain : 14401,39 € TTC.

Je vous précise en outre que le SELL vend l'eau à la ville d'Etain à **1 euro le m³** en cas d'étiage à Ornes. En résumé, si la ville ne fournissait pas Herméville, alors Etain n'aurait pas besoin du SELL...

Cela dit, avec l'appui d'un avocat, le S.A.E.P. a fait un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy le **8 février 2012** sans m'en avertir.

Savez-vous que **la requête du S.A.E.P. a été rejetée par un jugement du Tribunal Administratif le 4 décembre 2012** ? Ce même tribunal a alloué une somme de **1500 euros** à la commune d'Etain au titre de ses frais.

A la suite de ce jugement, après consultation du Conseil Municipal et **à l'unanimité**, j'ai adressé, le **17 décembre 2012**, un courrier à M. Bernard ROBERT, Président de votre Syndicat, lui expliquant que la convention liant les deux parties est résiliée à compter du 1^{er} juillet 2012.

Dans ce même courrier, j'indiquais clairement : « **je vous propose de me contacter pour une rencontre afin de revenir à des relations partenariales les plus cordiales possibles** ». Aucune réponse.

En revanche, le S.A.E.P. a cru bon de recourir à la Cour Administrative d'Appel le **25 janvier 2013**. Nous attendons le jugement.

Ma volonté de relations partenariales cordiales n'étant absolument pas partagée par votre syndicat, vous comprendrez dans ces conditions pourquoi il n'est pas utile, pour le moment, de se rencontrer.

Jean PICART,
Maire d'ETAIN,